Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470068
Centre d'intérêt: 751

L'Enseignement du français au primaire et au secondaire : présentation des documents soumis à la consultation. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction de la formation générale, 1990.
8 p. ; 28 cm. -- (Coordonnées générales / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes. Secondaire)

Code: 9091-0721; 16-3440.

ISBN 2-550-15440-1

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des programmes

Descripteur(s): Français (Langue) * Consultation * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce document donne de l'information sur la consultation et sur les six documents portant sur les orientations, les objectifs d'apprentissage et les profils de compétence des programmes d'études du français, au primaire et au secondaire, qui sont soumis à la consultation. On y donne des précisions sur le contexte de la consultation, la démarche, l'objectif, les participants, le calendrier et la procédure. On y résume de plus, chacun des documents soumis à la consultation.

Type de document:

94-70068

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE
présentation des documents soumis à la consultation

COORDONNÉES GÉNÉRALES

SECONDAIRE

SEPTEMBRE 1990

020009

Québec

0090019

... des Communications
Ministère de l'Éducation

94-70068

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

présentation des documents soumis à la consultation

COORDONNÉES GÉNÉRALES

SECONDAIRE

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

© Gouvernement du Québec
Ministère de Éducation, 1990 — 9091-0721

020009
0090019

ISBN 2-550-15440-1

Dépôt légal – quatrième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Objet	1
2. Contexte	1
3. Démarche	2
4. Objectif	2
5. Participants	3
6. Calendrier	3
7. Procédure	3
8. Documents	4
9. Résumés	4
10. Perspective	8

Pour éviter les lourdeurs qu'entraînerait, dans le corps du document, la répétition systématique des termes masculins et féminins pour désigner des personnes, le genre masculin a été retenu. Les lectrices et les lecteurs voudront bien en tenir compte.

1. OBJET

La consultation porte d'une part sur les orientations, d'autre part sur les objectifs d'apprentissage et les profils de compétence des programmes d'études du français, au primaire et au secondaire.

2. CONTEXTE

Les milieux scolaires ont entrepris un examen de l'état de l'enseignement du français en 1987. S'ils ont jugé que les programmes demeurent toujours valables, ils ont cependant formulé deux critiques à leur sujet :

- les programmes proposent, d'une manière éparse et floue, une approche pédagogique qui ne parvient pas toujours à intégrer l'acquisition de connaissances de la langue et le processus d'apprentissage qui vise à placer l'élève en situation de communication;

- le manque de précision des objectifs d'apprentissage : leur répartition n'est pas bien déterminée pour chaque classe et la continuité du primaire au secondaire reste imprécise; l'importance de l'acquisition des connaissances, principalement en orthographe, en grammaire et en syntaxe, n'est pas suffisamment affirmée ni définie.

Compte tenu des deux lacunes ainsi observées, **Le français à l'école, Plan d'action**, adopté en avril 1988, a retenu les deux mesures suivantes :

- établir un document d'orientation qui renforce et précise l'approche pédagogique préconisée dans les programmes;

- préciser les objectifs et les contenus d'apprentissage propres à chaque classe du primaire et du secondaire, en portant une attention particulière à l'orthographe, à la grammaire et à la syntaxe[1] et établir des profils de compétence pour chaque année.

---

1. Ministère de l'Éducation, **Le français à l'école, Plan d'action**, 1988, p. 18.

3. DÉMARCHE

Plusieurs étapes ont marqué les travaux accomplis par le Ministère en collaboration avec les milieux scolaires et universitaires.

- Deux tables provinciales, l'une pour le primaire et l'autre pour le secondaire, ont réuni dès le printemps 1988 des conseillers pédagogiques de toutes les régions, ainsi que des enseignants; elles ont travaillé à l'analyse des besoins des milieux, compte tenu des pratiques de l'enseignement du français au cours de la dernière décennie.

- Les Directions régionales du Ministère, avec la collaboration des conseillers pédagogiques, ont effectué une collecte de documents déjà produits par les commissions scolaires qui ont contribué à la précision des objectifs d'apprentissage.

- Deux équipes, formées de conseillers pédagogiques et d'enseignants, ont entrepris la rédaction de documents de travail destinés à recueillir les commentaires des régions et des membres des deux tables provinciales.

- Deux enseignants par année ont été consultés en vue d'assurer une progression des objectifs d'enseignement et d'apprentissage d'une année à l'autre du début du primaire à la fin du secondaire.

- La contribution d'universitaires spécialistes de la didactique de la lecture, de l'écriture et de l'oral a été obtenue et les équipes de rédaction ont examiné les programmes de la France, de la Suisse et de la Belgique.

- Les profils de compétence ont été soumis à une consultation auprès de docimologues des universités et du MEQ.

- Finalement, six documents sont livrés à la présente consultation. La liste apparaît à la page 4 ci-après.

4. OBJECTIF

L'objectif de la consultation est de valider les documents présentés afin qu'ils reçoivent les dernières modifications, puis soient finalement adoptés et joints aux programmes officiels.

5. **PARTICIPANTS**

La collaboration de toutes les commissions scolaires est sollicitée pour mener à bien cette consultation; elles sont priées d'y associer le personnel enseignant, les conseillers pédagogiques ainsi que les cadres.

Les établissements d'enseignement privé sont invités également à prendre part à la consultation.

La participation des organismes et associations intéressés est attendue.

6. **CALENDRIER**

La consultation s'étend jusqu'au 15 février 1991.

Les résultats seront ensuite compilés et traités, de manière à ce que les modifications requises soient apportées pour l'automne 1991.

7. **PROCÉDURE**

La commission scolaire, l'établissement, l'organisme ou l'association est invité(e) à remplir et à retourner un jeu de formulaires qui comprend:

- une FICHE D'IDENTIFICATION,
- CINQ QUESTIONNAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
- SIX QUESTIONNAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Les formulaires sont joints aux documents soumis à la consultation. L'adresse de retour des questionnaires est indiquée au bas de la fiche d'identification.

Toute assistance ou toute information pertinente peut être obtenue auprès des Directions régionales du Ministère.

5. PARTICIPANTS

La collaboration de toutes les commissions scolaires est sollicitée pour mener à bien cette consultation; elles sont priées d'y associer le personnel enseignant, les conseillers pédagogiques ainsi que les cadres.

Les établissements d'enseignement privé sont invités également à prendre part à la consultation.

La participation des organismes et associations intéressés est attendue.

6. CALENDRIER

La consultation s'étend jusqu'au 15 février 1991.

Les résultats seront ensuite compilés et traités, de manière à ce que les modifications requises soient apportées pour l'automne 1991.

7. PROCÉDURE

La commission scolaire, l'établissement, l'organisme ou l'association est invité(e) à remplir et à retourner un jeu de formulaires qui comprend:

- une FICHE D'IDENTIFICATION,

- CINQ QUESTIONNAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,

- SIX QUESTIONNAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Les formulaires sont joints aux documents soumis à la consultation. L'adresse de retour des questionnaires est indiquée au bas de la fiche d'identification.

Toute assistance ou toute information pertinente peut être obtenue auprès des Directions régionales du Ministère.

8. DOCUMENTS

Les documents présentés sont les suivants :

- **Orientations de l'enseignement du français au primaire et au secondaire;**

- **Habileté à lire au primaire et au secondaire;**

- **Habileté à écrire au primaire et au secondaire;**

- **Enseignement et apprentissage de l'orthographe d'usage au primaire et au secondaire. Objectifs et contenus;**

- **Habileté à communiquer oralement au primaire et au secondaire** qui comprend :

  . "Habileté à comprendre des messages oraux au primaire et au secondaire";

  . "Habileté à produire des messages oraux au primaire et au secondaire".

Un document supplémentaire est spécifique au secondaire :

- **Les objectifs terminaux au secondaire et les profils de compétence en production écrite.**

9. RÉSUMÉS

9.1 Orientations de l'enseignement du français au primaire et au secondaire

Ce document rappelle et confirme, à la faveur d'éclaircissements, les orientations des programmes de français du primaire et du secondaire :

- il explicite les liens entre le développement des habiletés à lire, à écrire, à communiquer oralement et l'apprentissage de la grammaire, de la syntaxe et de l'orthographe;

- il met en évidence la complémentarité du développement d'habiletés et de l'acquisition de connaissances;

- il montre la place, l'utilité et les limites de certaines activités comme la dictée, l'analyse et les exercices.

9.2 Habileté à lire au primaire et au secondaire

Ce document détermine les apprentissages proposés aux élèves en lecture au cours de chaque année du primaire et du secondaire :

- il décrit l'objectif terminal au primaire et les objectifs terminaux pour chaque année du secondaire;

- il précise les objectifs d'enseignement et d'apprentissage compte tenu des habiletés et des stratégies à développer en lecture;

- il apporte des précisions sur la progression des apprentissages d'une classe à l'autre tout au long du primaire et du secondaire;

- il repère l'ensemble des stratégies que l'élève doit maîtriser pour devenir un bon lecteur;

- il introduit des objectifs d'ordre affectif qui visent à développer l'intérêt des élèves pour la lecture;

- il fournit, pour chaque classe, un tableau des profils de compétence décrivant les conditions de réalisation de l'évaluation sommative, les critères et les indices selon lesquels il est possible d'évaluer l'habileté à lire et les exigences qu'on peut établir compte tenu du niveau de difficulté du texte et des aspects de l'habileté évalués pour mesurer l'atteinte de l'objectif terminal;

- il fournit aux enseignants, aux auteurs de matériel didactique et aux rédacteurs d'épreuves un tableau des caractéristiques de textes au primaire et au secondaire qui fournit des balises plus claires pour soutenir et favoriser les interventions des enseignants.

9.3 Habileté à écrire au primaire et au secondaire

Ce document détermine les apprentissages proposés aux élèves en écriture au cours de chacune des années du primaire et du secondaire :

- il décrit l'objectif terminal au primaire et les objectifs terminaux pour chaque année du secondaire;

- il détermine les objectifs d'enseignement et d'apprentissage qui visent à définir les habiletés à développer, les connaissances et les savoir-faire à maîtriser pour que les élèves atteignent l'objectif terminal;

- il précise les contenus d'apprentissage prescrits dans les programmes de 1979 et 1980 tout en situant l'acquisition de connaissances en relation étroite avec le développement de l'habileté à écrire;

- il comble certaines lacunes constatées dans les programmes, notamment en syntaxe, en vocabulaire et en orthographe d'usage;

- il met en évidence la progression de l'enseignement d'une classe à l'autre et la continuité entre le primaire et le secondaire;

- il introduit des objectifs d'ordre affectif qui visent à développer l'intérêt des élèves pour l'écriture;

- il fournit, pour chaque année, un tableau des profils de compétence décrivant les conditions de réalisation de l'évaluation sommative, les critères selon lesquels il est possible d'évaluer l'habileté à écrire et les exigences qu'on peut établir, au terme de chaque année d'apprentissage.

9.4 Enseignement et apprentissage de l'orthographe d'usage au primaire et au secondaire. Objectifs et contenus

Ce document complète le précédent et vise à favoriser l'acquisition de l'orthographe d'usage :

- il souligne un ensemble de mots et de règles d'orthographe d'usage à travailler à chaque année du primaire et du secondaire;

- il définit les savoir-faire que l'élève doit développer pour parvenir à une maîtrise de l'orthographe d'usage;

- il permet à l'enseignant d'intervenir d'une façon plus précise.

... Communications
...re de l'Éducation

9.5 Les objectifs terminaux au secondaire et les profils de compétence en production écrite

Ce document présente :

- une vue d'ensemble des types de discours retenus pour chacune des années du secondaire; ce choix maintient toutes les intentions de communication du programme de 1979 et rééquilibre le nombre et la répartition des discours en vue de favoriser un enseignement plus approfondi;

- il justifie les modifications apportées et en précise pour chacune d'elles les retombées positives;

- il fournit un profil de compétence détaillé qui décrit la performance attendue en production écrite pour réaliser l'atteinte de chaque objectif terminal et ce, pour toutes les années du secondaire.

9.6 Habileté à communiquer oralement au primaire et au secondaire

Le document de l'oral comprend les parties "Habileté à comprendre des messages oraux au primaire et au secondaire" et "Habileté à produire des messages oraux au primaire et au secondaire". Ces parties déterminent respectivement les apprentissages proposés aux élèves en compréhension et en production orales au cours de chaque année du primaire et du secondaire :

- elles décrivent l'objectif terminal au primaire et les objectifs terminaux pour chaque année du secondaire;

- elles précisent les objectifs d'enseignement et d'apprentissage compte tenu des habiletés et des stratégies à développer en compréhension et en production orale;

- elles apportent des précisions sur la progression des apprentissages d'une classe à l'autre tout au long du primaire et du secondaire;

- elles introduisent des objectifs d'ordre affectif qui visent à développer l'intérêt des élèves pour la communication orale;

- elles fournissent des profils de compétence qui précisent pour chaque classe la compétence qu'on peut raisonnablement attendre d'un élève au terme de chaque année d'apprentissage en compréhension et en production orale.

10. PERSPECTIVE

Le document d'orientations non seulement rappelle et confirme, en l'éclairant, l'approche pédagogique privilégiée par les programmes, mais il s'applique aussi à établir avec plus d'évidence les liens entre le développement de l'habileté à lire et à écrire et l'apprentissage de la grammaire, de la syntaxe et de l'orthographe. Il s'emploie également à marquer la place, l'utilité et les limites de certaines activités pédagogiques, telles que la dictée, l'analyse et les exercices.

Les six autres documents soumis à la consultation entendent préciser les apprentissages proposés aux élèves à chaque étape de leur cheminement scolaire. Ces textes font ressortir non seulement la teneur des connaissances et des habiletés que les élèves doivent acquérir et maîtriser, mais encore leur répartition dans chacune des classes du primaire et du secondaire. En ce sens, les textes soumis à la consultation permettent de mieux définir à la fois la distinction et la continuité des apprentissages dans chaque classe et dans chaque ordre d'enseignement du primaire et du secondaire.

Toute cette démarche de précision de l'approche pédagogique et des objectifs d'apprentissage s'inscrit dans le sens des orientations générales des programmes actuellement en vigueur, lesquelles visent à faire acquérir à l'élève une bonne connaissance de la langue (grammaire, syntaxe, orthographe...) afin de lui permettre de mieux lire, écrire, écouter et parler. Un tel apprentissage se fait par l'utilisation et l'intégration des connaissances acquises dans des activités de communication qui ont du sens pour l'élève.

Les programmes actuels visent aussi à développer chez l'élève ses capacités, ses habiletés à communiquer oralement ou par écrit pour répondre à ses besoins personnels et sociaux. Le développement culturel demeure aussi un objectif de l'enseignement du français par lequel l'élève est mis en contact avec les littératures et les cultures québécoise et étrangères.

Comme on peut le constater, les travaux conduits depuis plus d'un an ne viennent nullement changer les orientations des programmes de français. Ils établissent cependant qu'il ne peut y avoir une véritable maîtrise de la langue sans un apprentissage rigoureux des règles qui la régissent, ce qui n'exclut en aucune manière la nécessité et l'utilité que l'apprentissage se réalise dans des mises en situation de communication qui ont du sens pour l'élève. C'est dans une telle perspective que doivent être reçus et analysés les documents soumis à la consultation.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

020009 Enseignement du francais
0090019 coordonnées générales

CENTRE DE DOCUMENTATION
DATE DE RETOUR DU DOCUMENT

92-01-15	Simone Tremblay
93-11-19	Reine Guérin

8990-465 55-1408

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-3440